



SSIAP 2

MODULE COMPLÉMENTAIRE

FORMATION MODULE COMPLÉMENTAIRE :
**CHEF D'ÉQUIPE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET
D'ASSISTANCE À PERSONNE DE NIVEAU 2**

OBJECTIF

Ces dispositions concernent les sous-officiers des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale et des titulaires du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers

PRÉ REQUIS

être ou avoir été, pendant un an, au minimum sous-officier des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air, des marins-pompier de la marine nationale et titulaire du PRV 1 ou de l'AP 1 ou du certificat de prévention délivré par le ministère de l'intérieur.

PROGRAMME DE LA FORMATION

PARTIE 1. Manipulation des systèmes de sécurité incendie

- Connaître les tableaux de signalisation sur lesquels le chef d'équipe est susceptible d'intervenir, identifier et interpréter les différents signaux

PARTIE 2. Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie

- Connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie

PARTIE 3. Chef du poste central de sécurité en situation de crise

- Connaître les procédures et les consignes
- Gérer les intervenants
- Prendre les décisions adaptées
- Connaître et mettre en actions les moyens visant à faciliter l'action des sapeurs-pompier

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposés, exercices d'application, Appui sur un livret S.S.I.A.P.
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia. - Système de sécurité incendie de catégorie A, extincteurs, robinet d'incendie armé, générateurs de fumée, moyens de communication radio,
- Moyens humains : Formateur qualifié, spécialiste incendie de formation initiale ou via son expérience professionnelle, et titulaire du diplôme a minima S.S.I.A.P 3.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques (QCM 30 questions) et exercices pratiques des stagiaires sont réalisés (pédagogie et gestion du P.C.S.I) au minimum une fois en fin de formation. La présence à l'ensemble des séquences programmées, Attestation délivrée par le centre de formation. Module complémentaire permettant l'obtention du diplôme S.S.I.A.P. 2 par équivalence

Agrément SSIAP : 0037 Préfecture de Nanterre



28 heures - 4 jours



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Eligible CPF



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 15 maximum



Formation accessible aux
personnes handicapées